



LA BONNE GOUVERNANCE ET L'ÉTHIQUE

YOUSSOUPHA NDIAYE

Modérateur • Commission d'éthique du CIO



TEXTE ORIGINAL EN FRANÇAIS

Avant d'aborder la définition des mots-clés du sous-thème «La bonne gouvernance et l'éthique», de faire un état des lieux des moyens actuellement à disposition du Mouvement et de ce qui a été fait, et d'envisager les différentes pistes de réflexion pour l'avenir, je souhaite faire une brève introduction historique.

HISTORIQUE

Si les principes fondamentaux de la Charte olympique reflètent depuis l'origine la philosophie de Pierre de Coubertin basée sur les vertus morales du sport, c'est dans l'édition de 1991 de la Charte olympique qu'apparaît pour la première fois la référence au respect des principes éthiques fondamentaux universels.

Lors du Congrès olympique du Centenaire de Paris, en août 1994, le thème de «l'apport du Mouvement olympique à la société moderne» avait inclus le sous-thème de «l'Olympisme et son éthique, les structures du Mouvement olympique». L'idéal éthique de l'Olympisme avait été largement réaffirmé, essentiellement tourné vers la nécessité d'empêcher les dérives sportives liées à la question du dopage.

Puis le Mouvement a connu les douloureux moments de Salt Lake City, qui ont débouché sur la nécessité d'une implication directe plus forte de la part du Comité International Olympique (CIO) aussi bien dans la normalisation de l'éthique olympique que dans son application concrète, d'abord aux membres du CIO puis aux différents piliers de l'Olympisme.

Depuis 1999, le CIO a suivi les recommandations de la commission d'éthique pour sanctionner toutes les formes de non-respect de l'éthique olympique, que ce soit par les membres du CIO ou par les autres acteurs, comme les Fédérations Internationales (FI) ou les Comités Nationaux Olympiques (CNO). Cela dans une transparence absolue puisque toutes les décisions sont disponibles sur le site web. De plus, le CIO n'a pas hésité à suspendre le financement de la FI de boxe après les Jeux Olympiques d'Athènes face aux sérieux doutes sur la qualité des jugements sur ce sport. Le CIO a donc appliqué sa politique de tolérance zéro face à toutes les formes de corruption et de tricherie.

Depuis les Jeux Olympiques d'Athènes, le CIO a pris connaissance d'un nouveau phénomène susceptible de porter atteinte à l'intégrité du sport : les paris sur les compétitions olympiques via Internet. Le Code d'éthique a été modifié dès 2006 pour introduire une interdiction de toute participation ou promotion des paris sur les Jeux Olympiques pour tous les participants aux Jeux Olympiques et aussi pour permettre de sanctionner toute attitude contraire à l'éthique sportive qui pourrait favoriser des parieurs. Depuis les Jeux Olympiques de Beijing, le CIO assure une surveillance de l'activité des paris sur les Jeux Olympiques et va continuer à le faire pour les prochaines éditions. La commission d'éthique ne va pas relâcher son attention sur les différentes formes d'atteinte à l'éthique et à la bonne gouvernance du Mouvement olympique, comme elle va continuer à être à disposition des différents membres de la famille olympique pour les soutenir dans leurs efforts dans ce sens.

Ce très bref rappel historique est essentiel pour que tous les participants ici dans cette salle et ceux qui seront amenés à consulter les travaux du Congrès prennent bien conscience de l'importance de cette question dans la vie de l'Olympisme.

DÉFINITION DU SUJET «LA BONNE GOUVERNANCE ET L'ÉTHIQUE»

Chacun d'entre nous peut avoir une définition personnelle de l'éthique ; comme tout idéal philosophique, la perception de l'éthique est soumise aux influences culturelles. C'est pourquoi il n'existe pas de définition absolue. Dans les différentes contributions du Mouvement olympique comme du grand public, ce mot recouvre des situations différentes. Mais d'une manière très générale, on peut dire que l'éthique relève des principes généraux de vie qui guident les individus. Cette diversité culturelle devant être prise en compte, les rédacteurs de la première version du Code d'éthique du CIO ont volontairement rédigé un code d'éthique conçu comme un rappel de grands principes universels, dans la droite ligne du préambule de la Charte olympique.

La notion de bonne gouvernance en français est issue d'une métaphore nautique et concrétise l'action de guider, de diriger la bonne marche d'une institution. Il s'agit donc d'une mise en œuvre concrète de principes. Faute de définition uniforme, le concept de la bonne gouvernance (notamment par les organes des Nations Unies, la Banque mondiale, la Déclaration du Millénaire, l'Union européenne) renvoie à un processus de prise de décision, respecté ou non, afin de minimiser les risques de corruption et d'assurer l'écoute des minorités.

On relève souvent les mots suivants pour caractériser la bonne gouvernance : transparence, accès à l'information, responsabilité, participation, démocratie, anti-corruption, efficacité, conformité de l'imputation des dépenses...

SITUATION ACTUELLE EN MATIÈRE D'INSTRUMENTS À LA DISPOSITION DU MOUVEMENT OLYMPIQUE

La Charte olympique est impérative pour tous les membres du Mouvement olympique ; même si la Règle 26 consacre l'indépendance et l'autonomie de l'administration du sport, chaque FI doit se conformer à la Charte olympique. De même, les CNO doivent promouvoir les principes fondamentaux et les valeurs de l'Olympisme dans leur pays, conformément à la Charte olympique (Règle 28). Enfin, toute personne et organisation reconnue appartenant au Mouvement olympique est liée par la Charte olympique (Règle 1).



Le Code d'éthique est impératif à tout moment et en toutes circonstances, non seulement pour les membres du CIO et son staff, mais aussi pour l'ensemble des CNO, des comités d'organisation des Jeux Olympiques (COJO) et des villes désireuses d'organiser les Jeux Olympiques. Il s'applique aussi pendant la durée des Jeux Olympiques à tous les participants aux Jeux Olympiques, notamment aux FI des sports olympiques.

Le séminaire sur l'autonomie du Mouvement sportif a montré le souhait, des FI comme des CNO présents, de voir respecter par l'ensemble du Mouvement olympique des règles minimales en matière d'éthique et de bonne gouvernance. Pour cela les participants à ce séminaire ont reconnu la nécessité de règles minimales et ont approuvé un document de travail appelé « principes universels de base de bonne gouvernance du Mouvement olympique et sportif ».

QUESTIONS À SE POSER ET PISTES DE RÉFLEXIONS POUR L'AVENIR

Les quatre interventions de ce matin, au nom du CIO, des CNO, des FI et des partenaires du Mouvement olympique vont nous permettre d'avoir différents angles de vue sur le sujet et de commencer à répondre aux questions que nous avons tous aujourd'hui à l'esprit :

- Le Congrès olympique souhaite-t-il renforcer la nécessité pour tous les membres de la famille olympique de respecter les principes éthiques olympiques et de bonne gouvernance ?
- Le CIO doit-il jouer un rôle plus actif d'une manière générale pour inciter les différents acteurs à élever le niveau de respect des principes éthiques ? Pour identifier et définir des outils à la disposition des membres du Mouvement ?
- Le CIO doit-il se positionner comme modèle et/ou comme soutien pour aider les membres de la famille ?
- Quelles particularités les CNO et les FI souhaitent-elles voir évoquées ? Comment prendre en compte les différences culturelles des organisations et aussi les différences de capacité en termes d'importance des structures et des moyens dont elles disposent ?
- Face à ces nouveaux défis de formation, comment rentabiliser les nouvelles technologies pour diffuser au mieux la connaissance des principes et les outils pour leur mise en application, et pour faire partager les meilleures expériences ?

Bien d'autres questions pourront être abordées pendant la discussion qui suivra, comme la question du renforcement de la participation des femmes dans les organisations sportives : comment faire pour que la réalité change vraiment et vite ? Mais aussi la question du dopage, qui reste un vrai challenge malgré tout ce qui a déjà été fait : comment faire pour maintenir et même augmenter la pression sans porter atteinte aux sportifs propres ? Le sport est un droit de l'homme, mais ni le sport ni l'éthique ne protègent les droits de l'homme. Comment améliorer la réflexion sur ce point ?